Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/04/2025 à 12h32
Référence de l'AR : 010-211002134-20250410-2025_D_12-DE
Publié le 14/04/2025 ; Affiché le 14/04/2025 ; Rendu exécutoire le 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse
*****
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	11	11 + 3 pouvoirs

Date de convocation
1 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Michel LAMY**, Maire.

Présents : **BOUTIER Bruno, DURAND Nadine, FLORENTIN Hubert, FORNES Bruno, GUILLEMINOT Christian, LAMY Michel, LATOUR Jean-Michel, MARCHANDIAU Jean-Michel, NOBLET Valérie, PIGET Anne, ROBIN Adrien.**

Absents : **MOYEMONT Brigitte.**

Représentés : **FLORET Marie-Claire pouvoir donné à FLORENTIN Hubert, PARIAT Elisabeth pouvoir donné à LAMY Michel, PREVOT Monique pouvoir donné à NOBLET Valérie.**

Madame NOBLET Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet de construction d'un parc éolien par la société "Saint Oulph Etrelles Énergie" sur les communes d'Étrelles-sur-Aube et Saint-Oulph - avis
N° de délibération : 2025_D_12

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*3*	*14*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose que la Société « Saint Oulph Etrelles Énergie », dont le siège social est situé 12, rue Martin Luther-King, 14280 SAINT-CONTEST, a déposé une demande d'autorisation environnementale à la Préfecture de l'Aube pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 12 éoliennes et 2 postes doubles de livraison sur les communes d'ÉTRELLES-SUR-AUBE et SAINT-OULPH.

Le projet prévoit l'exploitation de 12 aérogénérateurs Vestas 163 – 4.5 MW, d'une hauteur maximale de 207.50 m en bout de pale, avec une puissance totale de 54 MW (4.50 MW / unité). La capacité de production électrique annuelle en tenant compte des pertes est estimée à 120.70 GWh.

Conformément à la demande de la Préfecture de l'Aube, en date du 24 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que l'avis du Conseil Municipal est sollicité,

→ Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de SAINT-OULPH et ÉTRELLES-SUR-AUBE.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel LAMY.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 10 avril 2025
Pour extrait conforme
Michel LAMY, Maire